



PREFET DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 7 novembre 2014

Le Conseil de bassin viticole souligne l'importance de mieux protéger les entreprises viticoles des aléas climatiques et de conforter dans la durée le dynamisme de la filière

Le Préfet de région a réuni vendredi 7 novembre le Conseil de bassin viticole, pour dresser le bilan de la vendange 2014 et de la campagne de commercialisation des vins de la région Languedoc-Roussillon.

La récolte 2014 fait l'objet d'un bilan contrasté d'un secteur à l'autre selon l'intensité des aléas climatiques. Les volumes progressent par rapport à 2013 dans le Gard et les Pyrénées-Orientales, alors qu'ils sont en repli sensible dans l'Aude et encore davantage dans Hérault. Au final, la prévision de récolte régionale s'établit à 12,23 millions d'hectolitres. Les cours des vins enregistrent une nouvelle et forte progression de plus de 10% et la campagne 2015 démarre avec un niveau de stock historiquement bas. Une forte dynamique est observée sur le marché français de la grande distribution avec une progression sur 2014 de +7% en volume, particulièrement pour les rosés (+13%). Les exportations de vins régionaux continuent également de progresser de 6% en valeur et de 4% en volume, ce qui traduit une meilleure valorisation et notoriété des vins régionaux.

A l'initiative du Préfet de région deux orientations importantes ont été débattues et adoptées lors de ce Conseil de bassin :

1. **Améliorer la couverture du risque en viticulture**, en mobilisant tous les partenaires pour qu'à terme l'ensemble des viticulteurs de la région souscrive une assurance récolte multirisque. La succession des sinistres climatiques auxquels la région est régulièrement confrontée oblige en effet à améliorer le niveau de protection des récoltes. Le Préfet de région a rappelé « *la pleine et entière mobilisation des services de l'État en soutien aux situations individuelles difficiles des exploitations viticoles sinistrées lors des intempéries de la campagne 2014 (exonération fiscales et sociales, prêts de trésorerie et allègement des charges)* » mais a souligné que « *dans une région particulièrement soumise aux aléas (grêle, gel, inondations) seule l'assurance de la récolte peut protéger efficacement les exploitants agricoles* ». Il a été convenu que les représentants professionnels mobiliseraient en ce sens les viticulteurs, avec une responsabilité particulière des caves pour leurs adhérents. De leur côté les pouvoirs publics ont présenté la demande formulée auprès de la Commission européenne que l'OCM vitivinicole puisse financer à 80% le coût de ces assurances (au lieu du maximum actuel de 65%) et travaillent, à la demande du ministre de l'agriculture et avec les assureurs, pour généraliser dès que possible de nouveaux produits d'assurance permettant de mieux mutualiser les risques.

2. **Consolider dans la durée l'embellie économique** constatée ces dernières années, en développant l'usage des contrats pluriannuels de vente. Après l'adoption en novembre 2013 d'un plan stratégique, et constatant la nécessité d'inscrire dans la durée le redressement de la filière, les interprofessions et les fédérations professionnelles se sont accordées sur la nécessité de définir ensemble, sous l'égide de la fédération des interprofessions InterSud de France, les modalités contractuelles d'engagement réciproque pour se prémunir de tout risque de retournement de marché. Le Préfet de région s'est félicité de cette initiative *« qui s'inscrit pleinement dans la volonté d'une stratégie de reconquête sur le long terme des vins du Languedoc-Roussillon et la construction d'une chaîne de valeur qui garantisse la rémunération et la croissance durable de toutes les entreprises de la région. Ce contrat constituerait le meilleur moyen de limiter les effets délétères de la volatilité des prix qui conduit toujours à la fragilisation de l'ensemble des maillons de la filière »*.

Une prochaine réunion du conseil de bassin viticole aura lieu en avril 2015 pour notamment examiner les nouveaux dispositifs de gestion des autorisations de plantation qui remplaceront les droits de plantation à compter du 1er janvier 2016 et préparer un nouveau plan collectif de restructuration du vignoble régional à compter de 2016.

Contact presse :
Service régional de la communication interministérielle
pref-communication@herault.gouv.fr
04.67.61.61.25